



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/50/L.32/Add.1
12 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 20 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Allemagne, Argentine, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie,
Chypre, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République
yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande,
France, Grèce, Irlande, Italie, Jordanie, Luxembourg, Ouganda,
Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République
tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord, Slovaquie, Suède et Ukraine : projet de résolution

Assistance économique aux États qui subissent le contrecoup
de l'application des résolutions du Conseil de sécurité
imposant des sanctions contre la République fédérative de
Yougoslavie (Serbie et Monténégro)

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Albanie, Brésil, Hongrie, Inde et Norvège
